

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024	Page 1 / 20
Version 10.0. Remplace la version: 9.0	

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entrepr

1.1 Identificateur de produit

Arcanol LOAD460
UFI: W8V4-E5PS-520V-TQJH

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Lubrifiant

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Schaeffler Technologies AG & Co. KG Georg-Schäfer-Str. 30 97421 Schweinfurt / ALLEMAGNE Téléphone +49 (0)9721 91 - 0 Site internet www.schaeffler.com
Secteur informatif	
Informations techniques	support.is@schaeffler.com
Fiche de Données de Sécurité	sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité) Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024 Version 10.0. Remplace la version: 9.0	Page 2 / 20
---	-------------

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de dang



Mention d'avertissement

ATTENTION

Contient:

Polysulfures de di-tert-dodécyle

Naphténate de zinc

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé

Applications sous haute pression. Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure.

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

Aucun

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024	Page 3 / 20
Version 10.0. Remplace la version: 9.0	

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
25 - 50	huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées
	CAS: 64742-57-0, EINECS/ELINCS: 265-160-8, EU-INDEX: 649-470-00-4, Reg-No.: 01-2119489287-22
25 - 50	huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant
	CAS: 64742-62-7, EINECS/ELINCS: 265-166-0, Reg-No.: 01-2119480472-38-XXXX
<= 10	Polysulfures de di-tert-dodécyle
	CAS: 68425-15-0, EINECS/ELINCS: 270-335-7, Reg-No.: 01-2119540516-41-XXXX
<= 1.8	GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317
	Naphténate de zinc
	CAS: 84418-50-8, EINECS/ELINCS: 282-762-6, Reg-No.: 01-2119988500-34-XXXX
<= 0.23	GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 3: H412
	Oxyde de zinc
	CAS: 1314-13-2, EINECS/ELINCS: 215-222-5, EU-INDEX: 030-013-00-7, Reg-No.: 01-2119463881-32-XXXX
	GHS/CLP: Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, Facteur M (toxicité aiguë): 1, Facteur M (chronique): 1

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16. contient 3 % poids/poids de DMSO-extract

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Enrouement

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024
Version 10.0. Remplace la version: 9.0

Page 4 / 20

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.

Nota : Applications sous haute pression

Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Les blessures peuvent sembler bénignes au départ, mais au fil des heures, les tissus enflent, se décolorent et provoquent des douleurs intenses, et apparaît une nécrose souscutanée étendue. Un examen chirurgical doit être entrepris sans délai. Un débridement complet de la plaie et des tissus sous-jacents est nécessaire pour limiter les pertes tissulaires et empêcher ou limiter une lésion irréversible. Il est à noter que la haute pression peut faire migrer le produit très loin dans les tissus.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Mousse.
Produits extincteurs en poudre.
Dioxyde de carbone.

Agent d'extinction non approprié Eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Oxyde d'azote (NOx).
Oxydes de soufre (SOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024
Version 10.0. Remplace la version: 9.0

Page 5 / 20

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
En cas d'utilisation appropriée, des mesures particulières ne sont pas nécessaires.
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Stocker au sec.
Ne pas conserver à une température inférieure à 0°C / 32°F.
Température de stockage recommandée: 5°C/41°F - 40°C/104°F

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024	Page 6 / 20
Version 10.0. Remplace la version: 9.0	

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Oxyde de zinc
CAS: 1314-13-2, EINECS/ELINCS: 215-222-5, EU-INDEX: 030-013-00-7, Reg-No.: 01-211946
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m³, fumées, poussières: 10 mg/m³; FT 7

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

DNEL

Substance
Polysulfures de di-tert-dodécyle, CAS: 68425-15-0
Aucune DNEL disponible.
Oxyde de zinc, CAS: 1314-13-2
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 0,5 mg/m³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 5 mg/m³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 83 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,5 mg/m³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 83 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,83 mg/kg bw/day
huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant, CAS: 64742-62-7
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 5,4 mg/m³
Naphténate de zinc, CAS: 84418-50-8
Aucune DNEL disponible.
huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées, CAS: 64742-57-0
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2.73 mg/m³ (AF=45)
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5.58 mg/m³ (AF=45)
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0.97 mg/kg bw/d (AF=72)
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0.74 mg/kg bw/d (AF=1

PNEC

Substance
Polysulfures de di-tert-dodécyle, CAS: 68425-15-0
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1 g/L
Sédiment (Eau douce), 3.85 mg/kg sediment dw
Ingestion (alimentaire), 66.7 mg/kg food
Sédiment (Eau de mer), 385 µg/kg sediment dw
Oxyde de zinc, CAS: 1314-13-2
Eau douce, 20,6 µg/l

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024		Page 7 / 20
Version 10.0. Remplace la version: 9.0		
	Eau de mer, 6,1 µg/l	
	Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 µg/l	
	Sédiment (Eau douce), 117,8 mg/kg sediment dw	
	Sédiment (Eau de mer), 56,5 mg/kg sediment dw	
	Sol, 35,6 mg/kg soil dw	
	Naphténate de zinc, CAS: 84418-50-8	
	Eau douce, 6,39 µg/L	
	Eau de mer, 0,64 µg/L	
	Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 147,73 µg/L	
	Sédiment (Eau douce), 31,93 mg/kg Sediment dw	
	Sédiment (Eau de mer), 3,19 mg/kg Sediment dw	
	Sol, 6,38 mg/kg Boden dw	

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA. A noter une limite générale pour brouillard d'huile.
Protection des yeux	lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. 0,4 mm; Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	Non indispensable sous des conditions normales.
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Protection respiratoire	Non indispensable sous des conditions normales.
Risques thermiques	Aucun
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024 Version 10.0. Remplace la version: 9.0	Page 8 / 20
RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques	

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Semi-solide
Forme	pâteux
Couleur	ambre
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non indispensable
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	228 (442.4 °F) (coupelle fermée)
Inflammabilité	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm³]	< 1 (20 °C / 68,0 °F)
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non applicable
Viscosité cinématique	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	> 170
Température d'auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	> 240
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Numéro de pénétration: 310 - 340 (0.1 mm) (25°C)

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024
Version 10.0. Remplace la version: 9.0

Page 9 / 20

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Réchauffement (décomposition)

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024	Page 10 / 20
Version 10.0. Remplace la version: 9.0	

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Substance
Polysulfures de di-tert-dodécyle, CAS: 68425-15-0
LD50, oral, rat, ca. 20000 mg/kg bw (ECHA)
Oxyde de zinc, CAS: 1314-13-2
LD50, oral, rat, > 15000 mg/kg (OECD 401)
huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant, CAS: 64742-62-7
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg
Naphténate de zinc, CAS: 84418-50-8
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg bw
huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées, CAS: 64742-57-0
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg bw

Toxicité dermale aiguë

Substance
Polysulfures de di-tert-dodécyle, CAS: 68425-15-0
LD0, dermique, rat, 2000 mg/kg bw
Oxyde de zinc, CAS: 1314-13-2
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg
huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant, CAS: 64742-62-7
LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg
Naphténate de zinc, CAS: 84418-50-8
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg bw
huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées, CAS: 64742-57-0
LD50, dermique, rat, > 5000 mg/kg bw

Toxicité aiguë par inhalation

Substance
Oxyde de zinc, CAS: 1314-13-2
LC50, inhalatoire, rat, > 5,7 mg/l (4h)
huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant, CAS: 64742-62-7
LC50, inhalatoire, rat, > 5 mg/l (4 h)
Naphténate de zinc, CAS: 84418-50-8
LC50, inhalatoire, rat, > 0.42 mg/l/4h

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024	Page 11 / 20
Version 10.0. Remplace la version: 9.0	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Faible effet irritant.

	Substance
	Oxyde de zinc, CAS: 1314-13-2
	œil, non irritant
	Naphténate de zinc, CAS: 84418-50-8
	œil, lapin, OECD 405, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	Substance
	Oxyde de zinc, CAS: 1314-13-2
	dermique, non irritant
	Naphténate de zinc, CAS: 84418-50-8
	dermique, lapin, OECD 404, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.
Méthode de calcul

	Substance
	Oxyde de zinc, CAS: 1314-13-2
	dermique, non sensibilisant
	inhalatoire, non sensibilisant
	Naphténate de zinc, CAS: 84418-50-8
	dermique, Cobayes, OECD 406, sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	Substance
	Oxyde de zinc, CAS: 1314-13-2
	inhalatoire, non irritant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	Substance
	Polysulfures de di-tert-dodécyle, CAS: 68425-15-0
	NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé
	Oxyde de zinc, CAS: 1314-13-2

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024		Page 12 / 20
Version 10.0. Remplace la version: 9.0		
	NOAEL, oral, rat, 13,3 mg/kg bw/day (subchronic), Les effets observés ne sont pas suffisantes	
	NOAEC, inhalatoire, rat, 1.5 mg/m³ (subchronic), Les effets observés ne sont pas suffisantes p	
	LOAEL, dermique, rat, 75 mg/kg bw/day (subacute), Les effets observés ne sont pas suffisant	
	Naphténate de zinc, CAS: 84418-50-8	
	NOAEL, oral, rat, 50 mg/kg bw/day	

Mutagénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	Substance
	Naphténate de zinc, CAS: 84418-50-8
	InVitro, OECD 471, négatif
	InVivo, OECD 474, négatif

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

	Substance
	Oxyde de zinc, CAS: 1314-13-2
	NOAEC, inhalatoire, rat, 7,5 mg/m³ (subacute), aucun effet nocif observé
	Naphténate de zinc, CAS: 84418-50-8
	NOAEL, oral, rat, 250 mg/kg bw/day

- Développement

	Substance
	Polysulfures de di-tert-dodécyle, CAS: 68425-15-0
	NOAEL, oral, lapin, 800 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé
	Oxyde de zinc, CAS: 1314-13-2
	NOAEC, inhalatoire, rat, 7,5 mg/m³ (subacute), aucun effet nocif observé
	Naphténate de zinc, CAS: 84418-50-8
	NOAEL, oral, rat, 188 mg/kg bw/day

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024	Page 13 / 20
Version 10.0. Remplace la version: 9.0	

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières
Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien Pas d'information disponible.

11.2.2 Autres informations Aucun

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Polysulfures de di-tert-dodécyle, CAS: 68425-15-0
LC50, (96h), Danio rerio, > 100 mg/L, OECD 203
NOEC, (48h), Invertebrates, 100 µg/L
NOEC, (72h), Algae, 80 µg/L
Oxyde de zinc, CAS: 1314-13-2
EC50, (48h), Invertebrates, 155 - 100 000 µg/L
EC50, (72h), Selenastrum capricornutum, 170 µg/l
Naphténate de zinc, CAS: 84418-50-8
LC50, (4d), poisson, 112 - 5620 µg/L
EC50, (48h), Invertebrates, 155 - 20 000 µg/L
EC50, (72h), Algae, 3,62 - 29,6 mg/L
huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées, CAS: 64742-57-0
LC50, (96h), Pimephales promelas, > 100 mg/L
IC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, > 100 mg/L
LL50, (48h), Daphnia magna, > 10 000 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Comportement dans les stations d'épuration Non déterminé

Biodégradabilité Non déterminé

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024	Page 14 / 20
Version 10.0. Remplace la version: 9.0	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

	Substance
	Polysulfures de di-tert-dodécyle, CAS: 68425-15-0
	BCF, < 1
	log Pow, > 12

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée.
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

120112*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024 Version 10.0. Remplace la version: 9.0	Page 15 / 20
RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport	

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport fluvial (ADN)	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024	Page 16 / 20
Version 10.0. Remplace la version: 9.0	

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024 Version 10.0. Remplace la version: 9.0	Page 17 / 20
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation	

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707
- Commentaire relatif aux composants	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit contient $\geq 0,1$ % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75 Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2024)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (2010/75/CE)	0%
15.2	Évaluation de la sécurité chimique
	Non applicable

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024 Version 10.0. Remplace la version: 9.0	Page 18 / 20
RUBRIQUE 16: Autres informations	

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024
Version 10.0. Remplace la version: 9.0

Page 19 / 20

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

Arcanol LOAD460

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 09.10.2024, Révision 09.10.2024	Page 20 / 20
Version 10.0. Remplace la version: 9.0	

16.3 Autres informations

Méthode de classification Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)

Positions modifiées 3.2